Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ces deux cas, les choses en restent là. La solidité des lambourdages simples flottants est aléatoire.

Dans une autre construction, le tapis isolant est coupé par la lambourde. La protection goudronnée doit s'être déchirée au moment de la pose. Le varec se désorganise et s'étale entre les lambourdes. Il y a naturellement affaissement et, dans tous les passages, les parquets grincent abominablement. Les joints sont encore minimes ; ils augmenteront très probablement si l'on n'y remédie pas à bref délai.

Les causes de ces déboires sont identiques dans les deux cas. Les travaux ont été retardés par les événements internationaux. On a voulu rattraper le temps perdu en activant gypse et lambourdages. Les tapis isolants, formés d'une épaisseur de matière végétale de 25 mm environ, ont recouvert des bétons trop humides. Sur ces isolants, le parqueteur a posé, au lieu de lambourdage, un plancher non jointif. L'eau est restée plusieurs semaines dans les tapis, puis elle a passé dans le plancher qu'elle a transformé en plancher jointif et, de là, dans le parquet. Il en est résulté une poussée considérable quatre à cinq semaines après la pose. Les planches trop larges sont complètement incurvées et l'aération est presque impossible. Le champignon apparaît déjà. On voit les difficultés qui interviennent entre locataires et propriétaires et entre architectes et parqueteurs.

Les autres cas à notre connaissance ayant donné lieu à des difficultés sont des poses sur supports insuffisants, économie exagérée de bois, flexion trop forte ou élasticité trop considérable de l'isolant. En général, les trois défauts se superposent et s'ajoutent à la pose prématurée.

Des considérations qui précèdent nous tirons les conclusions suivantes :

1. *Les poses sur lambourdages flottants sont intéressantes au point de vue isolation contre les bruits (l'isolation thermique et l'isolation hydrofuge sont à reprendre).*

2. *Les lambourdages simples complètement flottants ou crochés avec feuillard, crochets spéciaux, même assemblés sont insuffisants. Les parquets posés sur ces supports ne peuvent pas être mis de niveau et ne résisteront pas, au cours des années, aux flexions continuellement répétées.*

3. *Les faux-planchers n'ont pas d'avantages sur les lambourdages. Ils manquent de souplesse et ne permettent pas le calage.*

4. *Les doubles lambourdages, par contre, peuvent être recommandés. Le faux-lambourdage doit être robuste pour donner le plus d'assise possible et pour augmenter la résistance du lambourdage. La mise de niveau se fait comme dans les lambourdages collés.*

Lausanne, le 18 août 1940.

DIVERS

L'urbanisme et les techniques municipales.

C'est le titre d'un article de M. G. Sébille, *architecte de la Ville de Paris, et paru dans la* Technique sanitaire et municipale, *mars-avril 1940. Nous en reproduisons ici les passages principaux (Réd.).*

L'erreur c'est de croire qu'en additionnant des travaux on aura amélioré la situation de la cité grande ou petite. Le problème est beaucoup plus complexe que cela, on l'a nommé « Urbanisme ». Son nom paraît désigner un cadre assez étroit. Il désigne aujourd'hui l'organisation de tout territoire, communal, rural ou régional en vue de sa prospérité et de celle de ses habitants, en vue aussi de leur ascension morale et intellectuelle, en vue enfin de la préservation de la beauté, de toutes les beautés.

Pour réussir dans cette entreprise, il faut étudier tous les problèmes dans leurs réactions réciproques et non pas séparément. Sur le papier, qu'il s'agisse de dessins ou d'exposés, on peut faire vingt essais, cent essais, dans les différents domaines, cela coûte moins cher qu'une réalisation, dont on ne sait pas si elle s'accordera avec d'autres réalisations futures.

On évitera ces désillusions en travaillant d'ensemble, et en comparant *d'avance* les activités des différentes techniques municipales. Ces travaux de comparaison doivent être faits à la lueur de sciences qui ont pris une place considérables dans la vie moderne : la géographie humaine (étude des influences réciproques du sol et des hommes), l'économie politique et l'économie sociale.

C'est ainsi, — et ce n'est pas une petite affaire, — que l'on en vient à faire un plan et un programme d'aménagement raisonnable et raisonné. C'est là « faire de l'Urbanisme ».

Mais quels sont les bénéfices que tirera une municipalité d'un plan approuvé ?

Elle peut fixer les tracés de voies et d'espaces libres qui sont nécessaires à l'amélioration de la ville.

Elle peut, sans indemnité, frapper de servitudes raisonnables tel ou tel quartier : par exemple, exiger un jardinet sur rue et recul de quelques mètres pour les constructions nouvelles dans certaines rues ; fixer une proportion limitée de terrain bâti sur chaque parcelle, déterminer les zones où il est interdit de créer des usines, etc.

Des indemnités de plus-value peuvent être perçues sur les propriétaires qui bénéficient dans leurs revenus des travaux d'édilité effectués par application du plan...

Mais nous allons voir, — en revenant au sujet même de cet exposé — que la tâche des différentes techniques municipales devient plus aisée et la réalisation de leurs buts plus proches, lorsque la commune est nantie de son plan et de son programme approuvés.

C'est qu'en effet, dans ces conditions, un Conseil municipal et son Maire voient nettement ce qu'ils ont à faire. Les palabres interminables et les manœuvres sournoises pour déterminer l'emplacement de l'école ou du square sont supprimées : le plan parle, il a force de loi. De plus, le Conseil municipal et le Maire peuvent changer : le plan reste. L'œuvre continue. Actuellement, à chaque période électorale correspondait l'abandon de projets envisagés et la mise à l'étude de nouvelles transformations. Au contraire, avec un plan approuvé, que l'on commence par un bout ou par l'autre, on est sûr qu'on aura un résultat harmonieux et logique. On a quinze ou trente ans devant soi, on n'est plus à la merci d'un vote enlevé par l'appât d'une acquisition intéressante. Il existe même une loi applicable aux plans régionaux, mais dont toutes les communes peuvent demander le bénéfice, qui leur permet d'imposer comme base d'estimation d'expropriation les prix pratiqués au moment de l'approbation du plan, à moins que les prix aient baissé entre ce jour et celui de l'expropriation, ce qui coupe court à toute spéculation.

Quant aux différents techniciens municipaux, ingénieurs, architectes, agents-voyers, géomètres, hygiénistes, esthéticiens, folkloristes, ingénieurs du génie rural, tous peuvent se mettre avec ardeur à l'étude des projets qui sont de leur ressort. C'est à eux que revient l'exécution de ce qui est dans leur domaine.

On a, à ce propos, fait souvent une grave erreur. On a cru que l'Urbanisme était l'art de *faire* des travaux d'aménagement, et que, par conséquent, l'Urbaniste se chargeait de leur exécution. Non, l'Urbanisme est l'art de *préparer* la coordination des plans et des programmes et de contrôler au moment de la rédaction des projets définitifs par les techniciens compétents, si l'esprit du plan d'aménagement n'est pas faussé, et si l'esthétique générale n'en est pas atteinte. C'est déjà énorme, et il n'est pas d'ailleurs un urbaniste qui serait à même de rédiger avec la compétence qui convient tous les projets qui résultent de son plan directeur. Certes, s'il est architecte, il pourrait s'occuper d'une école ou d'un hôpital. S'il est ingénieur, il pourrait construire l'usine d'incinération ou le chauffage urbain. Mais je pense qu'il vaut mieux que ce ne soit qu'une exception. Chaque technicien, et cela se conçoit, apportera plus volontiers son aide à la préparation de l'œuvre, s'il sait qu'il aura la joie de réaliser ce qui est conforme à ses capacités.

Nous n'avons pas insisté sur la vertu animatrice et créatrice d'un plan d'aménagement. Ce n'est pourtant qu'un avant-projet d'avant-projets. Mais, connu de tous, solennellement reconnu d'utilité publique, personne ne peut chercher à en détruire l'harmonie. Chacun prend à cœur au contraire de le voir réaliser, et chacun prête son appui.

Les municipalités sont poussées à l'application des mesures prévues, sans qu'il soit possible de les soupçonner de desseins ténébreux, dont les accusent d'ailleurs trop facilement ceux qui n'ont jamais eu le dévouement de rechercher les fonctions publiques.

L'application du plan d'aménagement trouve aussi des appuis fervents dans les sociétés sportives, les sociétés d'histoire locale, les sociétés pédagogiques et artistiques, les sociétés d'hygiénistes : ils trouvent là la solution de problèblèmes irritants qui ont souvent opposé les citoyens et les techniques dont les avis et les solutions semblaient inconciliables.

Enfin les industriels eux-mêmes, lorsqu'un plan d'aménagement est approuvé, ne sont pas les derniers à en bénéficier. Les propositions qu'ils ont à faire dans chacun des domaines techniques tombent du premier coup sur des avant-projets précis et dont la coordination avec les autres techniques est prévue, donc facile, par suite plus économique.

Ce facteur économie joue d'autre part sur tout l'ensemble des travaux. Ils peuvent être sériés ou exécutés simultanément ; l'aménagement financier peut être réparti sur de longues années, et non plus considéré en face de l'horizon trop rapproché de la durée d'un mandat municipal. Et ce n'est pas le moindre résultat de l'existence d'un plan et d'un programme approuvé.

En conclusion, la première chose à faire pour une municipalité désireuse d'améliorer les conditions de la vie des habitants d'une commune, c'est de préparer son plan et son programme d'aménagement. Ne pas le faire ? C'est courir aux déboires certains, aux incompatibilités, aux heurts entre services, aux oublis désastreux ; c'est se priver du meilleur moyen de résister aux trafiquants, aux bandes noires, aux ambitieux sans scrupule ; et c'est aussi priver nos techniciens municipaux de l'occasion de mettre en œuvre dans des travaux neufs, les connaissances qu'ils ont péniblement acquises, dans les soirées enthousiastes de leur jeunesse studieuse, et qu'ils ont consolidées par l'exécution journalière de pénibles et parcimonieux travaux d'entretien.

SOCIÉTE SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la séance du comité central du 28 juin 1940.

1. *Etat nominatif.*

Admissions

MM.			Section
Meyer-Stehelin Arnold	Ing.-civil	*Bâle*	Bâle
Wallimann Otto	Ing.-civil	*Sarnen*	Waldstätte
Goll Max	Ing.-élect.	*Luzern*	Waldstätte
Philippin Max	Ing.-élect.	*Zürich*	Zürich
Sachs Karl, Dr.	Sc.-techn.	*Ennetbaden*	Zürich
Hünerwadel Leonhard	Ing.-élect.	*Caracas*	membre isolé

Démissions

Weber Omar	Ing.-méc.	*Bâle*	Bâle
von Vigier Diethelm	Ing.-méc.	*Solothurn*	Soleure
Fraschina Guglielmo	Architecte	*Lugano*	Tessin
Payot Samuel	Ing.-méc.	*Lausanne*	Vaudoise
Bühler Fritz	Ing.-civil	*Döttingen*	Zürich
Deffner Ernest	Ing.-méc.	*Zürich*	Zürich
Pfister Theodor	Ing.-civil	*Zollikon*	Zürich
Schlegel Hermann	Ing.-civil	*Zürich*	Zürich
Trœndle Albert	Ing.-électr.	*Zürich*	Zürich
Weber Rudolf	Ing.-méc.	*Zollikon*	Zürich
Mortada S., Dr	Ing.-civil	*Le Caire*	membre isolé

Décès

Boissonnas Auguste	Ing.-civil	*Genève*	Genève
Amsler Alfred, Dr	Ing.-méc.	*Schaffhausen*	Schaffhouse
Bouvier Paul	Architecte	*Neuchâtel*	Neuchâtel
Robert Paul	Ing.-méc.	*Neuchâtel*	Neuchâtel
Mercier Georges	Architecte	*Lausanne*	Vaudoise
Gautschi Alfred	Ing.-civil	*Lausanne*	Vaudoise
Landry Jean, Prof. Dr *h. c.*	Ing.-méc.	*Lausanne*	Vaudoise
Büchi Jacques	Ing.-élect.	*Zug*	Zürich
Eppler Rudolf	Ing.-civil	*Zürich*	Zürich
Fritz Albert	Ing.-élect.	*Zürich*	Zürich
Hippenmeier Konrad	Architecte	*Zürich*	Zürich
Maillart Robert	Ing.-civil	*Zürich*	Zürich
Tobler Fritz	Ing.-méc.	*Zollikon*	Zürich

2. Le Comité central prend note du résultat de la votation auprès des sections concernant les comptes 1939 et le budget 1940. Comptes et budget ont été acceptés par 69 oui contre 3 non.

3. Le Comité central décide d'adresser une requête au Département de l'économie publique afin que celui-ci décrète le rattachement des ingénieurs et architectes établis à leur compte, au sens de l'article 28 de l'arrêté fédéral du 14 juin 1940, aux caisses cantonales de compensation. Cette requête correspond aux délibérations qui ont eu lieu au sein de la S. I. A. et particulièrement aux décisions de la conférence des présidents du 9 mars 1940.

4. Le Comité central nomme M. *H. Peter*, architecte cantonal à Zurich, président de la commission d'urbanisme.

5. Le Comité central désigne M. *R. Steiger*, architecte à Zurich comme représentant de la S. I. A. au sein d'une commission établie par l'association suisse pour l'essai des matériaux, chargée d'établir des directives pour les matériaux de construction.

6. Le Comité central propose M. *Paul Vischer*, architecte à Bâle, comme successeur de M. le professeur A. Walther au sein du comité de la Societé auxiliaire de l'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale.

7. Le Comité central examine entre autres la question de la création de possibilités de travail, une proposition d'adhésion à l'Union suisse des arts et métiers, qui est repoussée, les travaux de la coopérative pour les travaux de protection aérienne, ceux de la commission pour les téléfériques, etc.

Zurich, le 26 août 1940. *Le Secrétariat.*